

# Une circulaire de rentrée bien cohérente !

Ce texte regroupe les différentes mesures égrenées tout au long de l'année 2006 pour leur application « *généralisée et obligatoire* » afin de répondre aux objectifs européens et à la culture de la performance de la LOLF.

Mesures sensées « *promouvoir l'égalité des chances et améliorer les conditions de la réussite scolaire pour une meilleure insertion sociale et professionnelle des jeunes* ». <sup>1</sup>

L'égalité des chances pour les plus méritants de l'éducation prioritaire, des projets personnalisés de réussite éducative et l'apprentissage précoce pour les plus en difficulté, les orientations professionnelles et le socle commun pour beaucoup et la formation tout au long de la vie pour tous.

## La maîtrise de la lecture à l'école primaire

Le CP est l'année décisive d'apprentissage de la lecture et les méthodes pédagogiques pratiquées seront particulièrement observées, la circulaire de janvier « Apprendre à lire » est citée comme référence. « *Les maîtres s'attacheront particulièrement, dès le début d'année, à un apprentissage systématique de décodage et de l'identification des mots* » et « *Les programmes d'enseignement de l'école primaire ont été modifiés pour préciser ce point.* ».

Si le CE1 permet de parfaire ces compétences, il est néanmoins demandé une évaluation dès le début du CE1. Les **programmes personnalisés de réussite éducative** (PPRE) généralisés à cette rentrée, s'adresseront d'ailleurs en priorité aux élèves qui connaissent des difficultés dès le CE1. Dispositif qui personnalise, et qui responsabilise l'enfant et sa famille dès le début de la scolarité obligatoire.

## Les conséquences de la définition du socle commun

Inscrit dans la loi d'orientation du 23 avril 2005, le socle est pensé en « compétences » pour entrer dans le projet de cadre de référence européen. Il constitue un savoir de base afin de donner à chacun la capacité d'apprendre tout au long de sa vie. Dès le premier degré, un livret scolaire permettra de suivre l'acquisition de ces compétences.

Le collège quant à lui, devra prolonger l'acquisition de ces compétences qui figureront dans les éléments évalués en vue du Brevet et ainsi préparer l'orientation.

« **Pour ce faire, les équipes éducatives disposent de différents dispositifs d'aménagement des parcours** » : les **programmes personnalisés de réussite éducative** (PPRE), suite aux évaluations diagnostiques de début de sixième, seront organisés dans les deux heures non affectées à cette classe. Temps réduit à une seule demi-heure au cycle central <sup>2</sup>. Tout est donc fait pour les élèves en difficulté scolaire !

S'ils persistent à ne pas avoir les compétences de base, il ne reste plus qu'à leur proposer à la fin de la cinquième : **les dispositifs en alternance**.

Si malgré tout, il reste encore des enfants en grande difficulté ne maîtrisant pas les fondamentaux, d'autres dispositifs sont mis en place : **les deux formules de l'enseignement de découverte professionnelle**.

- **Une option facultative de 3 heures**, non réservée aux élèves en difficulté, mais en concurrence avec d'autres options comme la langue vivante <sup>2</sup> dont l'abandon de fait les orientera dans les filières professionnelles.

- **Un module de découverte professionnelle de 6 heures**, réservé plutôt à « *des élèves volontaires à la scolarité fragile* » les orientera avec certitude vers les établissements professionnels.

Pour ceux qui insistent à ne pas réussir, **un dispositif dérogatoire : la troisième d'insertion**.

Après avoir ainsi aidé les élèves en difficultés les plus méritants, il faut récompenser les élèves les plus sérieux, les plus civiques, les plus civilisés, en leur offrant **une note de vie scolaire**. Attribuée tous les trimestres à partir de la sixième, cette note entrera dans le décompte du Brevet.

Dans cette circulaire, il y aussi la prévention de la violence (avec un correspondant policier dans les établissements), les TICE, les langues vivantes, la refondation de l'éducation prioritaire, l'aide aux élèves pour l'accès aux stages, le Conseil pédagogique et le projet d'établissement, la délivrance du label « lycée des métiers », les TPE comme épreuve anticipée obligatoire au baccalauréat, la validation des acquis de l'expérience (VAE), la formation continue des adultes...

Bref, une économie de la connaissance dans une société de plus en plus inégalitaire qui réduit l'égalité des chances aux seuls dispositifs mis en place à l'école pour les élèves en échec, avec pour eux la responsabilité de les saisir comme l'unique chance !

**Catherine Chabrun**

<sup>1</sup> Ainsi commence le texte de la circulaire de rentrée.

<sup>2</sup> cinquième et quatrième.